



Achat d'une maison voisine

Par **Sylvie**, le **03/06/2010 à 10:33**

Bonjour,

j'habite un petit village de montagne de 100habitants.La maison en ruine située à coté de chez moi (à 8mètres) est en vente.Le vendeur vend le terrain constructible en respectant le prix du village (2500euro/are) car l'agence immobilière chargée de son affaire a refusée qu'il aille au delà en revanche,aillant déclaré à l'agent immobilier qu'il ferait tout pour vendre plus cher à un voisin qui serait intéressé par la maison,il vend son terrain agricole à 500euro de l'are au lieu de 30euro/are.

Peut-il vendre l'are au prix qu'il veut?

A t'il le droit de vendre plus cher à ses voisins?

Quels sont nos droits?

Cordialement.

Par **fabienne034**, le **03/06/2010 à 15:16**

bonjour,

le plus simple est de faire signer un compromis par un tiers avec une clause de substitution puis il vous laisse la place chez le notaire pour signer l'acte authentique

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

sinon chacun vend le prix qu'il veut sauf pour les surfaces agricoles